



2017-2018

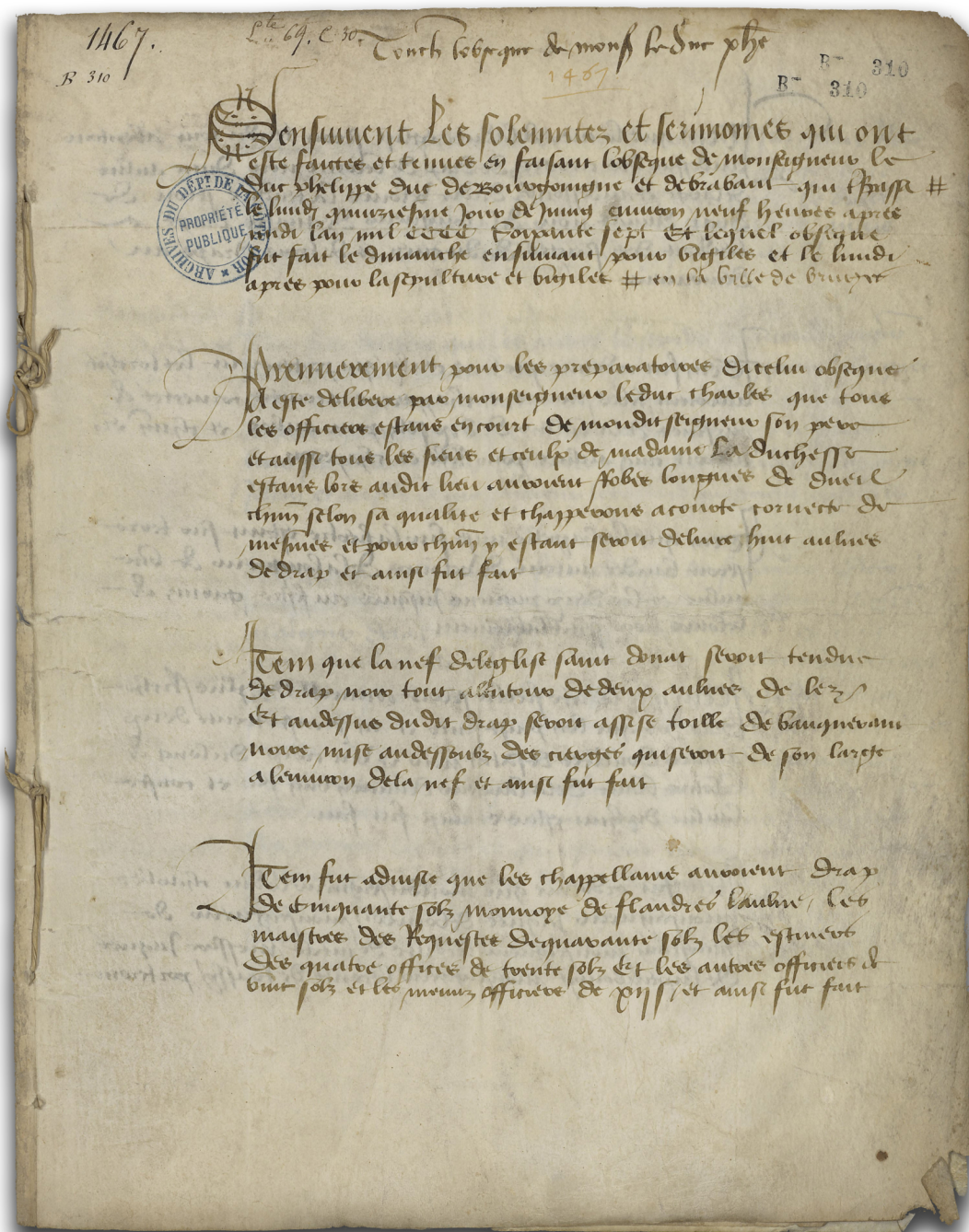
# Débutant

Document étudié n°2

Lecture de documents anciens

juin 1467. – Fonds de la Chambre des comptes

Relation du déroulement des funérailles du duc Philippe Le Bon



Archives départementales de la Côte-d'Or  
www.archives.cotedor.fr



2017-2018

# Débutant

Document étudié n°2

Lecture de documents anciens

Touch(ant) l'obsequie de mons(eigneur) le duc Ph(ilippe)

S'ensuivent les solennitez et serimonies qui ont esté faictes et tenues en faisant l'obsequie de monseigneur le duc Phelippe, duc de Bourgoingne et de Brabant, qui t(re)spassa en la ville de Bruges le lundi quinziesme jour de juing environ neuf heures apres midi l'an mil CCCC soixante sept et le quel obsequie fut fait le dimanche ensuivant pour vigiles<sup>1</sup> et le lundi apres pour la sepulture et vigiles.

Premierement, pour les preparatoires d'icelui obsequie a esté deliberé par monseigneur le duc Charles que tous les officiers estans en court de mondit seigneur son pere et aussi tous les siens et ceulx de madame la duchesse estans lors audit lieu auroient robes longues de dueil ch(ac)un selon sa qualité et chapperons a croute cornecte de mesmes et pour ch(ac)un y estant seroit delivré huit aulnes de drap et ainsi fut fait.

Item que la nef de l'église saint Donat<sup>2</sup> seroit tendue de drap noir tout alentour de deux aulnes de lez et au dessus dudit drap seroit assise toile de bauquerant<sup>3</sup> noire mise au dessoubz des cierges qui seroit de son large a l'environ de la nef et ainsi fut fait.

Item fut advisé que les chappellains auroient drap de cinquante solz monnoye de Flandres l'aulne, les maistres des requestes de quarante solz, les escuiers des quatre offices de trente solz et les autres officiers de vint solz et les menuz officiers de XII s. et ainsi fut fait.

1. Office des morts généralement célébré la veille et le jour même de la sépulture
2. Saint Donatien
3. bauquerant = boquerant : fine étoffe de coton

Archives départementales de la Côte-d'Or  
www.archives.cotedor.fr